

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE ROMANECHÉ-THORINS

6-LIB.PUB.2024/0076

**ARRETE MUNICIPAL PERMANENT
du 03 septembre 2024**

Portant modification du stationnement sur la route
Moulin à Vent, RD 266 en agglomération.

LE MAIRE DE ROMANECHÉ-THORINS,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-2 ;

VU le code de la route

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I - 5^{ème} partie - signalisation
d'indication ;

Considérant, Considérant qu'il y a lieu d'organiser l'arrêt et le stationnement des véhicules route
Moulin à Vent, RD 266 en agglomération, depuis l'intersection avec la place Benoit Raclet jusqu'à
l'intersection avec la rue du commerce.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêt et le stationnement sera interdit entre la place Benoit Raclet et l'intersection
avec la rue du commerce.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction
interministérielle - livre I - 5^{ème} partie - signalisation d'indication - sera mise en place
par la commune et à sa charge.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} du présent arrêté prendront effet le jour de
la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 : L'arrêt ou le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré
comme gênant au sens des dispositions du Code de la Route.

ARTICLE 5 M.le Maire de la commune de Romanèche-Thorins M. le Président du Conseil
Général de Saone et Loire, Mr le Commandant de Gendarmerie de La Chapelle de
Guinchay, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Macon,
Le Garde Champêtre-Chef sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire pour avoir été

reçu à la Préfecture le 05/09/2024

et publié, affiché ou notifié le 09/09/2024

Le Maire, Y.VACHER



Romanèche-Thorins, le 03 septembre 2024

Le Maire,

Yannick VACHER



